



## COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT et des CTPS SPORT du 25 novembre 2016

Le mouvement complémentaire concernant à la fois les professeurs de sport et les CTPS sport, les 2 CAP se sont tenues le même jour.

### PROPOS LIMINAIRES

Avant d'aborder l'ordre du jour, les élus du personnel ont interpellé l'Administration sur les points suivants.

#### **Revalorisation des carrières (PPCR)**

La FSU demande si les projets de décrets statutaires et indiciaires des personnels techniques et pédagogiques du champ JS, qui ont été validés lors du CTM du 08/11/16, ont bien été transmis au Guichet Unique de la Fonction Publique et dans combien de temps nous aurons une réponse. C'est en effet la seule occasion pour ce gouvernement de faire valoir des avancées pour les collègues Jeunesse et Sports - même si elles sont insuffisantes au regard de la perte du pouvoir d'achat subie depuis plusieurs années – alors il ne faut pas la rater.

La FSU dénonce par ailleurs la nouvelle attaque sur l'article 10 des PTP (autonomie dans l'organisation de notre travail) dans les projets d'arrêtés sur l'harmonisation du temps de travail en DRD. Dans ce contexte, comment croire en de réelles avancées sur le statut via PPCR ?

La FSU demande l'organisation rapide de réunions pour préparer l'éventuel plan d'intégration de tous les PTP dans le corps des CTPS, engagement du ministre Kanner.

*La DRH répond que :*

- *tous les textes PPCR ont été envoyés à la Fonction Publique mais il y a un gros embouteillage; la DRH et le cabinet interviennent régulièrement pour obtenir des réponses pour nos corps*
- *c'est le projet initial d'arrêté sur le temps de travail qui a été soumis au CHSCTM, et non la version avec les amendements retenus lors des 4 groupes de travail, sachant que des modifications ont été faites en séance ; les textes doivent par ailleurs être soumis à l'avis du prochain comité technique ministériel (CTM JS).*
- *il semble prématuré de réunir un groupe de travail sur la fusion des corps, même s'il y a matière à discuter*

#### **Déplafonnement des indemnités des PTP et reliquat de fin d'année**

La FSU dénonce une nouvelle fois la discrimination dans la politique indemnitaire des ministères sociaux dont sont victimes les PTP depuis 3 ans. Le ministre Kanner doit tenir ses engagements pour obtenir le relèvement de nos plafonds ainsi que du montant des indemnités. Le corps des inspecteurs JS l'avait obtenu en 2014, c'est donc possible, même si nous ne sommes pas concernés par le RIFSEEP.

La FSU souligne par ailleurs l'inégalité de traitement dans l'attribution du reliquat indemnitaire de fin d'année. Certains collègues ont reçu une notification avec le montant attribué, d'autres restent dans l'ignorance. Quant aux personnels des CREPS, certains savent déjà qu'ils ne toucheront rien.

*La DRH ne répond pas sur le relèvement des plafonds. Quant aux indemnités de fin d'année, elle indique qu'il n'y a pas de forfaits comme en 2015 ; la DRH a donné à chaque service une enveloppe indemnitaire correspondant à celle de l'an dernier majorée de 20% avec juste quelques consignes (mais elle ne nous dit pas lesquelles). Pour 2017, la DRH souhaite modifier ce système de complément indemnitaire, qui n'est pas un reliquat, avec un versement en cours d'année en fonction de la manière de servir...*

#### **Conséquences du retard dans les actes de gestion des professeurs de sport**

Avec 6 mois de retard, la CAP du 13/10/16 a procédé au classement des professeurs de sport pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2016 (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016) sans pour autant connaître le nombre de promotions que l'on pouvait attribuer ; les professeurs de sport sont le seul corps au sein des ministères dits sociaux dans cette situation. Notons que le passage à la hors classe des CTPS au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est étudié aujourd'hui.

La FSU attire l'attention de l'Administration sur les conséquences en cascade de ce retard :

- Pour les collègues désirant prendre leur retraite : certains attendent toujours les résultats de la Hors Classe pour choisir de partir ou rester un an de plus, quand d'autres ont fait valoir leurs droits dans l'année mais vont devoir attendre un re-calcul du montant de leur pension ; c'est véritablement indigne de traiter ainsi des collègues qui ont servi pendant toute une carrière.
- Pour l'ensemble des professeurs de sport : la campagne de notation 2016 n'a pas pu être lancée alors qu'elle se déroule habituellement à la rentrée scolaire, avec un double impact :
  - o pour les agents qui ont des difficultés à rencontrer leur directeur en dehors de l'entretien de notation pour faire le bilan de l'année 2015/2016 et fixer les perspectives de travail 2016/2017, ce qui est d'autant plus préjudiciable dans un contexte de réforme territoriale où les missions sont transférées d'un agent à l'autre
  - o pour tous les profs de sport car les actes de gestion vont prendre du retard en 2017; n effet la note fait partie des critères qui devraient être utilisés pour les avancements d'échelon 2016/2017 et l'accès à la hors classe avec effet au 1er janvier 2017, sachant que tout doit être bouclé avant la mise en place des nouvelles carrières au 1er septembre 2017.

La FSU ajoute que le ratio 2018 doit être considérablement revu à la hausse. En effet, le nombre de promovables sur lequel s'applique le ratio sera bien plus faible qu'actuellement, puisqu'il ne concernera plus tous les agents à partir du 7e échelon de la classe normale mais les agents ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale. Sur la base des effectifs actuels, même avec un ratio de 10%, on ne procéderait qu'à une quarantaine de promotions à la hors classe contre 80 actuellement avec un ratio de 7%. C'est parfaitement inconcevable et surtout c'est contraire à l'engagement PPCR qui prévoit que « tout agent doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins 2 grades pour atteindre les échelons de rémunération les plus élevés » ; nous devons promouvoir davantage de collègues et fluidifier l'accès à la hors classe !

*La DRH répond juste qu'elle est consciente des difficultés... Pour la notation, elle va essayer de raccourcir le calendrier !*

### **Recrutements**

La FSU demande que soient précisées les modalités d'affectation des lauréats aux concours 2016 des profs de sport (choix des postes et échéancier). Elle interroge la DRH sur la programmation des concours 2017 et insiste pour qu'on revienne à des prises de fonctions au 1<sup>er</sup> septembre.

*La DRH répond qu'elle propose aux candidats les postes laissés vacants à l'issue du mouvement principal et qu'elle croise les vœux des candidats avec leur classement au concours. Ils devraient connaître leur affectation début décembre pour une prise de fonctions le 30 décembre.*

### **Situations particulières et agents en souffrance**

La FSU souligne la situation extrêmement critique de l'établissement où ont été dénoncés des faits présumés de harcèlement. *La DRH répond que la procédure administrative est en cours et qu'un conseil de discipline pourrait avoir lieu en début d'année 2017.*

Le SNAPS-UNSA alerte la DRH sur la situation de 2 collègues CAS en souffrance dans une direction régionale.

## **ACCES A LA HORS CLASSE DES CTPS**

Cette CAP fonctionne sans aucun élément de barème, à la seule discrétion de l'administration et du cabinet ministériel. Une réunion préparatoire, qui a lieu quelques jours auparavant, permet aux représentants du personnel d'avoir connaissance des propositions de l'Administration, et ainsi aborder les principaux points d'achoppement.

La DRH présente une liste de 9 CTPS dont deux n'ont jamais été évoqués lors de la séance de préparation du 21 novembre. Il s'agit là sans nul doute d'un coup de force de la direction des sports. Les deux syndicats (FSU et UNSA) annoncent que si les deux collègues qui ont été écartés (tous deux nés en 1952) ne sont pas réintégrés dans la liste (alors qu'ils faisaient l'unanimité le 21 en préparation) la CAP sera boycottée dans la foulée. Un long échange s'ensuit. Simulations de carrières à l'appui, D. Hude et A. Sarthou démontrent que les collègues nouvellement survenus dans la liste ne tireront aucun bénéfice d'un accès à la hors classe en terme de rémunération, ce qui n'est pas le cas pour les deux collègues écartés. Tous les dossiers de tous les candidats (DRH + liste des syndicats, soit 12 pour 9 places) sont lus et étudiés.

La FSU fait remarquer encore que les quotas de l'administration (1 DTN, 2 chefs adjoints d'établissement, 1 EN, 3 CTN, 1 CAS, 1 Formateur) sont déjà un compromis qui tord la réelle proportion de ces catégories inscrites dans le tableau d'avancement. Il n'y a qu'une demi-douzaine de DTN, à peine plus de directeurs adjoints et chefs de service adjoints de centrale, mais en revanche il y a une vingtaine de formateurs, une quinzaine de CAS et une cinquantaine de CTS dont plusieurs CTR. De fait, la FSU plaide pour que la DRH non seulement réintègre dans la liste les deux collègues écartés (1 CAS et 1 CTS) mais qu'elle ne fasse pas disparaître du tableau le seul formateur retenu.

La FSU et le SNAPS-UNSA présentent une liste de 5 noms incontournables et laissent la DRH et la Direction des Sports se débrouiller avec leur arbitrage sans aucune lisibilité autre que des appuis de coulisses qui ne sont jamais révélés.

Après suspension de séance, le tableau ci-après est présenté par l'administration :

1. BURY Michel (CTN Tir, DR Grand Est)
2. Didier LEMÉNAGÉ (CTN Escrime, DR Nouvelle Aquitaine)
3. Henri PREVOST (CTN Squash, DR Ile de France)
4. Pascale BOUTON (EN Aviron, PO administration centrale)
5. Philippe THIEBAUT (DTN motocyclisme, HN administration centrale)
6. Pierre MERCADER (Formateur, CREPS La Réunion)
7. Yveline LAVASTRE (CAS, DR Ile de France)
8. Michel GOURY (directeur adjoint CREPS PACA site Boulouris)
9. Eric DUDOIT (directeur adjoint CREPS Poitiers)

Les 5 CTPS cités par les syndicats étant présents dans la liste et la représentation de l'encadrement n'étant pas aggravée, la liste est votée à l'unanimité. Fait rarissime. La FSU explique que, pour la première fois, bien que sans barèmes dignes de ce nom, la DRH a accepté de définir des critères et s'y est tenue. Le flou du choix des CTS est le fruit de manœuvres de la Direction des Sports qui ont été largement revues, ce qui mérite d'être signalé et reconnu. Il reste cependant un constat à dresser : tout comme en 2016 la proportion de formateurs CREPS promue (dont fonctions de pôles et autres responsabilités) est en-deçà de ce qu'elle représente (on aurait dû avoir deux promotions au lieu d'une et un directeur en moins).

### MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE (PS et CTPS)

D'une manière générale, les élus du personnel contestent le pouvoir toujours plus important accordé par la DRH aux chefs de service ou d'établissement d'accueil (là où le collègue souhaite muter). Si la DRH peut leur demander un avis, les représentants du personnel considèrent que la CAP n'est pas systématiquement obligée de le suivre. De plus, l'avis n'est pas toujours motivé ou sincère, et parfois il n'y a aucun argumentaire mais juste un classement des candidats voire de certains candidats uniquement. Pour la FSU, cette pratique est contraire au droit à mutation des fonctionnaires et pourrait être considérée comme une remise en cause du statut. De plus, les règles doivent être connues de tous et s'il y en a de nouvelles (EX : classement de tous les agents par le directeur, ce qui implique que la prise de contact entre l'agent et le directeur doit être facilitée), elles doivent figurer dans les textes (au moins dans les circulaires sur le mouvement).

Par ailleurs, la FSU s'inquiète de la situation des collègues, notamment ceux qui exercent les missions de DTN ou CTN, qui passent d'une fédération vers une autre. Nous estimons en effet que la compétence dans un sport est une nécessité et qu'il faut avoir des spécialistes, experts dans un métier, plutôt que des gestionnaires polyvalents.

Enfin la FSU demande si la DRH a prévu des recrutements en cours d'année (et pourquoi pas l'affectation de stagiaires issus de la liste complémentaire du concours 2016) pour compenser les départs de collègues CAS qui mutent vers des postes de CTS ou formateurs. Le SNAPS-UNSA n'appuie pas cette demande, préférant sanctuariser les postes de CTS et formateurs.

Ce mouvement complémentaire permet à une trentaine de collègues d'obtenir une mutation (cf. liste en annexe)

### AUTRES POINTS

#### Titularisations

28 professeurs de sport et 1 CTPS sport sont titularisés, avec des avis favorables ou très favorables.

#### Points divers

- 1 intégration dans le corps des professeurs de sport après 2 ans de détachement
- 5 réintégrations après contrat PO
- 3 changements de missions (CTR→CTN) au 1er décembre 2016 (même service de rattachement)
- 3 détachements sur contrats PO/HN
- 7 disponibilités pour convenances personnelles (dont certaines sous réserve accord commission de déontologie) et 1 disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise
- 5 radiations du corps des CTPS suite à l'intégration dans le corps des inspecteurs jeunesse et sports

**Vos élus FSU :**

**chez les profs de sport**  
**Gwénaëlle NATTER et Pierre LAGARDE**  
**SNEP-FSU EPA-FSU**

**chez les CTPS**  
**Didier HUDE et Yvan DAVID**  
**EPA-FSU SNEP-FSU**

[Annexe : mouvement et recrutements](#)  
[CAP du 25/11/16](#)

ARGAIBI Kamal : CTR gymnastique à la DRJSCS Ile de France  
BELLARD Anne Laure : FOR à l'INSEP  
BIAU Eric : CTR canoë kayak DRJSCS Occitanie Toulouse  
BIHET Vincent : CAS à la DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux  
BOISSY-PROBST Virginie : CTN randonnée pédestre à la DRJSCS Ile de France  
BRAIN CLINGAN Solenne : CTN voile à la DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux  
CERLATI Matthias : CTN tennis de table à la DRJSCS Ile de France  
DEGRET Karine : CTR gymnastique à la DRDJSCS Provence Alpes Côte d'Azur  
DURIVAUX Franck : FOR au CREPS Ile de France  
GRALL Yann Even : CTN natation à la DRJSCS Ile de France  
GROSSET Cathiana : CTN taekwondo à la DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Lyon  
GUILOINEAU Guillaume : CTR athlétisme à la DRJSCS Ile de France  
GUERAUD Laurent : CREPS Dijon  
HUOT MARCHAND François : FOR au CREPS de Toulouse  
JALABERT Gilles : CTN lutte à la DRDJSCS Provence Alpes Côte d'Azur  
KLING Thierry : CTN gymnastique à la DRJSCS Ile de France  
LADAUGE Robin : CTN rugby à 15 à la DRJSCS Ile de France  
LECLAIR Xavier : CTN voile à la DRDJSCS Provence Alpes Côte d'Azur Marseille  
LEFORT Patrick : CTR escrime DRDJSCS Centre Val de Loire  
LE LEUCH Eric : CTN canoë kayak à la DRJSCS Ile de France  
LE NOAC'H Glen : CAS à la DRJSCS Bretagne  
LEROUX Didier : CTN haltérophilie à la DJSCS de la Réunion  
MAURICEAU Eva : CTN gymnastique à la DRJSCS Ile de France  
MENNETREY Nicolas : FOR au CREPS de Montpellier  
MORACCHINI Vincent : CTN tennis de table à la DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Lyon  
MOYSE Thierry : CTN athlétisme à la DRJSCS Ile de France  
MULLER Rachel : CTN gymnastique à la DRJSCS Ile de France  
NAVARRO Corinne : FOR au CREPS PACA site Aix en Provence  
PERRETEJEN Julie : CTR gymnastique à la DRDJSCS Centre Val de Loire  
POMAREL Frédéric : CTN rugby à 15 à la DRJSCS Occitanie Toulouse  
RAKOUTE HARRAD Laurence : CTR EPGV DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Lyon  
ROBERT LACAZE Martine : CTN gymnastique à la DRJSCS Ile de France  
SALESSE Michel : CTN escrime à la DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux  
THIBEDORE Thomas : CTN gymnastique DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Clermont-Ferrand  
VEGAS DANGLA Michel : CAS DDCS Essonne

*Pour des précisions sur les aspects techniques de ce compte-rendu, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élus :*  
[mjs@snepfsu.net](mailto:mjs@snepfsu.net) / [epa@epafsu.org](mailto:epa@epafsu.org)